



## **Déclaration Finale du Premier Sommet des Filles Africaines sur l'élimination du mariage des enfants en Afrique**

**Novembre 2015**

Nous, les chefs d'Etat et des Gouvernements, conjointement avec les Ministres chargés des questions du genre, les Affaires Traditionnelles et les enfants, les Premières Dames, les Agences de l'UA, les partenaires du développement, les Organisations de la Société Civile, les jeunes, les filles et les jeunes femmes qui ont été victimes du mariage des enfants, les leaders traditionnels et religieux, réunis à Lusaka du 26 au 27 novembre 2015 pour le Premier Sommet des Filles Africaines sur l'élimination du mariage des enfants en Afrique, accueilli par l'Union Africaine et la République de la Zambie. Pendant deux jours, nous avons, avec succès, fait le point sur le progrès accompli pour mettre fin au mariage des enfants au niveau du continent Africain. Nous avons également identifié les défis courants, partagé les données et les meilleures pratiques, renouvelé notre engagement mutuel pour mettre fin au mariage des enfants et d'autres pratiques néfastes en Afrique dans le cadre de la Position Commune Africaine sur l'élimination des mariages d'enfants.

### **Préambule**

***Etant tous préoccupés*** du fait que le mariage des enfants est une violation des droits, une pratique néfaste socioculturelle traditionnelle, qui est endémique dans la plupart des régions d'Afrique et qui a une incidence négative sur le développement personnel des femmes et des filles, des possibilités futures, l'éducation, la santé et le bien-être, avec des conséquences néfastes sur la famille, les communautés et des nations en général ;

***Conscients*** du fait que l'élimination du mariage des enfants est une condition sine qua non pour la réalisation des aspirations du programme de l'Union Africaine 2063 ainsi que pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable d'ici 2030 ;

***Conscients*** de l'article 21(2) de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant, stipulant que les mariages des enfants et la promesse de jeunes filles et garçons en mariage sont interdits et des mesures effectives, y compris des lois, sont prises pour spécifier que l'âge minimal requis pour le mariage est de 18 ans et pour rendre obligatoire l'enregistrement de tous les mariages dans un registre officiel ; ainsi que la Convention de l'UA sur les droits et le Bien-être des enfants, et le Protocole Additionnel à la Charte Africaine sur les droits de l'homme, les droits de la femme, et la Charte Africaine des jeunes ;

**Rappelant** la Position Commune Africaine pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique, qui a été adopté officiellement au cours de l'Assemblée des chefs des Etats et des Gouvernements en juin 2015 ;

**Convaincus** que les parties prenantes et les partenaires, les communautés et les jeunes, ont un rôle à jouer dans l'élimination des mariages d'enfants et d'autres pratiques néfastes et qu'il est déjà temps pour l'action concertée et coordonnée.

Nous, les participants au Premier Sommet des Filles Africaines, exprimons notre ferme volonté de :

- **Redoubler nos efforts en vue d'éliminer le mariage des enfants d'ici 2030 ;**
- **Favoriser un mouvement social dans nos pays aux niveaux local, régional et national, avec la participation des jeunes, les leaders traditionnels et religieux, les leaders des communautés, le gouvernement et les partenaires de l'OSC, les parents et les anciens pour éliminer le mariage des enfants ;**
- **Utiliser des interventions et des mesures ciblées afin de garder les petites filles dans le système éducatif jusqu'à l'âge de 18 ans ;**
- **Appuyer l'annexe ci-jointe des recommandations pour l'action à être prise par l'Organisation des Premières Dames Africaines contre le VIH/SIDA, en tant que parties prenantes et partenaires, les Etats Membres et la Commission de l'UA.**

Nous encourageons tous les partenaires de collaborer pour favoriser la mise en œuvre rapide de la Position Commune Africaine sur l'élimination du mariage des enfants en Afrique. Nous reconnaissons et soutenons les mandats et les rôles spéciaux de l'ambassadeur de l'UA et du rapporteur Spécial sur l'élimination du mariage des enfants, pour leurs efforts à ce sujet.

Nous reconnaissons le rôle de leadership de l'Union Africaine et nous invitons ses organes directeurs d'examiner et d'approuver cette déclaration finale lors de la prochaine session de l'Assemblée des chefs d'Etats et de Gouvernement en 2016.

Nous remercions le gouvernement et le peuple de la République de la Zambie ainsi que l'Union Africaine d'accueillir le Premier Sommet des Filles Africaines. Nous remercions également le gouvernement du Canada, le Département pour le Développement International du Royaume-Uni, l'UNFPA, l'UNICEF, d'autres principaux donateurs et les partenaires de la société civile pour leur soutien en matière de ressources financières, de technique et la mobilisation vers le succès de ce Sommet.

### **Annexe de la Déclaration Finale du Premier Sommet des Filles Africaines sur l'élimination du mariage des enfants en Afrique, 26-27 novembre 2015**

#### **A. Recommandation pour l'Organisation des Premières Dames Africaines contre le VIH/SIDA (OPDAS)**

S'engageant à travailler avec la Commission de l'Union Africaine en vue de rendre opérationnel le plan d'action pour la mise en œuvre de la Position Commune Africaine visant à mettre fin au mariage des enfants, nous décidons de :

- Mettre à jour le plan stratégique de l'OPDAS pour inclure formellement l'objet de mettre fin au mariage des enfants
- Mettre en œuvre le plan stratégique modifié de l'OPDAS au niveau continental et inclure la collaboration plus étroite avec des Comités Techniques Spécialisés importants de l'UA, tel que le genre, la santé, l'éducation et la jeunesse
- Mettre en œuvre le plan stratégique modifié de l'OPDAS et inclure la collaboration plus étroite et des processus clés, tels que le comité de l'ONU sur le statut des femmes (CSF)- notamment le premier CSF pendant la période des « SDG »

**B. Recommandations pour les actions collectives en tant que parties prenantes et partenaires :**

- plaider en faveur du développement approprié, l'adoption et la mise en œuvre des lois et des politiques qui interdisent et préviennent efficacement le mariage des enfants, y compris les contextes humanitaires ;
- promouvoir la campagne pour mettre fin au mariage des enfants et contribuer à faire connaître la Position Commune Africaine ;
- encourager et soutenir les états membres de l'UA à lancer des campagnes nationales pour mettre fin au mariage des enfants avec des actions de suivi et des engagements bien élaborés ;
- encourager les états membres de l'UA à développer, renforcer et mettre en œuvre efficacement les stratégies nationales en vue de mettre fin au mariage des enfants;
- encourager les états membres de l'UA à rassembler, analyser, diffuser et utiliser des données ventilées par âge et par sexe sur le mariage des enfants et de renforcer les mécanismes nationaux pour le suivi et l'évaluation en vue d'une responsabilité accrue ;
- élaborer et mettre en œuvre des activités avec les communautés, les médias, les Organisations de la Société Civile, le système de l'UA, des partenaires du développement, des fondations et le secteur privé afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension du mariage des enfants ;
- Mettre en place des partenariats multisectoriels afin de mobiliser les ressources pour des initiatives au niveau national et communautaire visant à éliminer le mariage des enfants ;
- Favoriser la diffusion des bonnes pratiques et des preuves sur les politiques et les programmes efficaces visant à mettre fin au mariage des enfants;
- Renforcer nos partenariats avec les communautés et notamment des organisations dirigées par les jeunes, les leaders traditionnels et religieux, associations des hommes et des garçons, en vue d'habiliter les jeunes gens ;

**C. Recommandations des Etats Membres de l'UA :**

- Traduire en mesures concrètes la Position Commune Africaine sur l'élimination des mariages d'enfants en élaborant, en finançant et en mettant en œuvre de plans d'action nationaux exhaustifs visant à mettre fin au mariage des enfants et d'autres pratiques néfastes ;

- Accélérer la mise en œuvre des recommandations et des lois existantes de l'UA portant sur l'éducation, la protection sociale, l'enregistrement des naissances, les soins en matière de reproduction maternel, et la santé de l'enfant. Ces aspects sont importants pour le bien-être des filles qui risquent d'être victimes du mariage des enfants ;
- adopter et mettre en vigueur une législation qui fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans, et qui interdit, prévient et punit d'une manière efficace le mariage des enfants, y compris le mouvement transfrontalier à des fins des mariages d'enfants ;
- Investir dans les initiatives qui autonomisent toutes les filles, notamment les plus pauvres et les plus vulnérable, afin de leur accorder une formation professionnelle, ainsi que créer des espaces sûrs et des réseaux de soutien nécessaire pour une vie productive ;
- Fournir aux filles déjà mariées les options de se scolariser, l'emploi et les compétences pratiques, les informations et les services sur la santé sexuelle et reproductive et offrir un recours à la violence familiale.
- Etablir des fonds suffisants et d'autres mécanismes de ressource qui donneront une autre chance aux filles mariées de rentrer à l'école et l'autonomisation des femmes sur le plan économique.
- En conformité avec le programme de l'UA 2063 et les Objectifs du Développement Durable, surveiller le progrès des engagements au niveau national et continental portant sur l'élimination du mariage des enfants, les pratiques traditionnels néfastes, et l'autonomisation et la participation des femmes et des femmes ;
- S'assurer que l'élimination du mariage des enfants demeure une priorité sur le programme politique aux niveaux mondial, continental, régional et national par le biais d'une approche multisectorielle y compris la sante, l'éducation, l'emploi et les services juridiques
- Fournir des soins de santé gratuits et de qualité( notamment en santé an matière de sexualité et de reproduction à savoir les soins prénatals, obstétricaux et postnatals et les services de planification familiale)assurer l'éducation (enseignements sur les aptitudes à la vie quotidienne, l'éducation sanitaire, y compris une éducation générale sur la santé en matière de sexualité), la protection, l'acquisition des compétences indispensables dans la vie courante et d'autres services pour toutes qui ont échappées aux mariages des enfants, y compris l'extension de la protection sociale et les services de défense des droits de l'enfant ;
- Renforcer la mise en œuvre et/ou la défense des lois qui favorisent la prestation de services de SRHR visant à répondre aux besoins de jeunes ;
- Promouvoir l'égalité et faire participer les hommes et les garçons dans la lutte contre le mariage des enfants ;
- Faire participer activement les jeunes leaders, notamment les filles adolescentes dans l'élimination du mariage des enfants ;
- Créer des plates-formes et des espaces sûrs pour l'engagement et la direction des jeunes gens ainsi que les filles et les jeunes femmes qui ont été victimes du mariage des enfants d'être des leaders de cette campagne.
- Garantir l'égalité d'accès à la santé, l'éducation, la justice et d'autres services, en l'éliminant de toutes les barrières économiques, juridiques et culturelles.

**D. Recommandations pour la Commission de l'Union Africaine:**

- Promouvoir et assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de l'action sur la Position Africaine pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique par les Etats membres de l'UA.
- Assurer l'intégration des stratégies visant à réduire le mariage des enfants dans des initiatives existantes de l'union Africaine qui visent à protéger et à améliorer les vies des filles et des femmes en Afrique, y compris la Campagne pour une Réduction Accélérée de la Mortalité Maternelle (CARMMA), LA Décennie de la Femme Africaine, la Décennie du Plan d'Action des jeunes Africains.
- Continuer à établir des consensus, assurer le partage des informations et des partenariats, promouvoir le dialogue politique et élaborer des orientations stratégiques pour les Etats Membres ;
- Mener des missions exploratoires et faire de rapports sur le progrès aux organes politiques de l'UA avec des recommandations sur la façon de soutenir les Etats Membres de l'UA dans leur quête d'éliminer le mariage des enfants ;
- Adopter des plans d'engagement et des approches de partenariats avec des intéressés tels que l'OSC, les dirigeants religieux et culturels, et des institutions et des jeunes ;
- Etablir un mécanisme de haut niveau pour défendre, partager de meilleures pratiques et assurer le suivi des meilleures pratiques, se basant sur le model réussi mené par Aids Watch Africa (AWA)
- Surveiller le progrès en ce qui concerne l'objectif d'éliminer les mariages d'enfants et d'autres pratiques néfastes dans le cadre de la mise en œuvre du programme de l'UA de 2063 et les Objectifs de Développement Durable.